



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Personnel

Question écrite n° 40315

## Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la législation relative à l'encadrement des activités sportives et physiques. Elle constitue en effet une avancée importante pour la sécurité des pratiquants, dont le mérite ne peut qu'être souligné mais elle se traduit aussi par d'importantes difficultés d'organisation pour les comités d'établissement qui proposent des activités sportives. L'activité « ski », notamment, généralement encadrée bénévolement par du personnel issu du sein de l'entreprise, ne devrait plus pouvoir être reconduite, avec d'importantes conséquences pour les participants (des enfants) mais aussi pour les professionnels sollicités chaque hiver (autocaristes, remontées mécaniques, ESF, commerçants...). Aussi il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure il pourrait être admis des dérogations ou des aménagements dans ce cadre spécifique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40315

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3347